

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 2023-33 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024

---

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 12 décembre 2023, le **Règlement 2023-33 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2024**.

**QUE** lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement déposé.

**QUE** ce Règlement est entré en vigueur le 13 décembre 2023.

**QUE** le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

**Donné à Beauharnois, ce 15 décembre 2023.**



**Sandra Boulanger, greffière**